

## CONGRES 2019 ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Situation au 10 juillet 2019

Statutairement, le Conseil d'administration compte au maximum, 27 membres, à savoir : 9 issus du premier collège (collège des élus) et 18 du second collège (collège des sages), renouvelables par tiers (3 élus et 6 sages)..

<u>Au titre du premier collège</u>, sont renouvelables, lors du congrès 2019, M. Jean-Pierre Gabriault et Mme Françoise Poupard, le troisième siège étant resté vacant par le passé.

En l'état actuel des choses, il y a, donc, au titre du premier collège, 3 postes à pourvoir, pour trois ans.

## La situation du second collège est plus complexe :

- cinq administrateurs font partie du tiers renouvelable : MM. Robert Antony, Bernard Benech, Jean-François Gagne, Paul Mollard et Mme Danièle Schwanhard ; le sixième siège était occupé par M. Gilbert Costedoat, qui a démissionné lors du congrès 2018.
- aux sièges renouvelables s'ajoutent quatre sièges non pourvus lors des derniers congrès, deux ayant pour terme, le congrès 2020, les deux autres ayant pour terme, le Congrès 2021;
- par ailleurs, M. Gérard Malmaison élu en 2018, pour trois ans, a démissionné en février dernier.

## En l'état actuel des choses, il y a donc 11 postes à pourvoir au titre du second collège :

- 6 pour trois ans (les postes renouvelables),
- 3 pour deux ans,
- 2 pour un an.